

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations, ainsi que sur des urgences sécuritaires et climatiques. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur des **déplacements des populations survenus depuis le 24 avril 2023 suite à des violences survenues dans les quartiers de Babiole-Debussy-Haut Turgeau et La Grotte dans la commune de Port-au-Prince (Département de l'Ouest).**

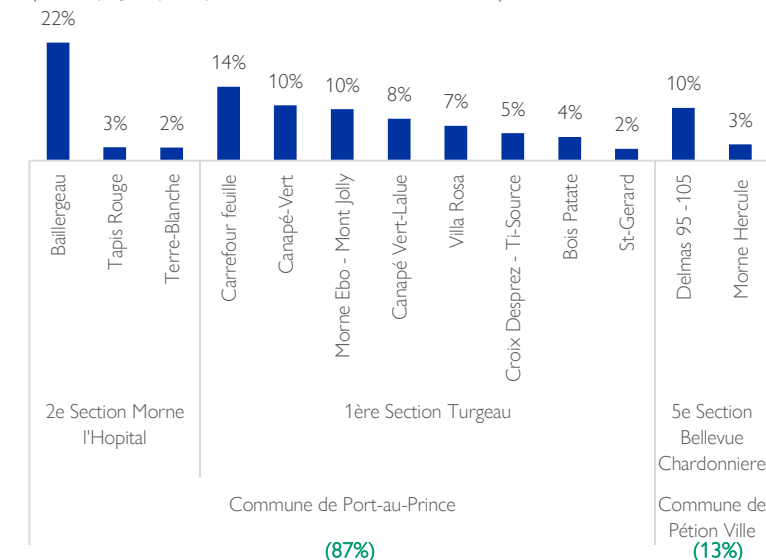
Résumé de l'événement

Le 24 avril 2023, des violences liées à l'insécurité ont eu lieu dans les quartiers de Babiole-Debussy-Haut Turgeau et La Grotte, situés dans la 1ère section Turgeau de la commune de Port-au-Prince (Département de l'Ouest). En plus de pertes en vies humaines, ces violences ont provoqué un déplacement d'environ **465 ménages comprenant 1 871 individus**, qui se sont dirigés principalement vers d'autres quartiers de la même commune de Port-au-Prince, notamment vers les quartiers de Baillergeau (22%), Carrefour-feuille (14%), Canapé-Vert (10%) et Morne Ebo - Mont Jolly (10%). Par ailleurs, 13 pour cent des PDI se sont réfugiés dans la commune de Pétion-Ville, notamment dans le quartier de Delmas 95-105 (10% des PDI déplacés se sont réfugiés dans ce quartier). Il convient de noter que toutes les PDI se sont réfugiées dans des communautés hôtes.

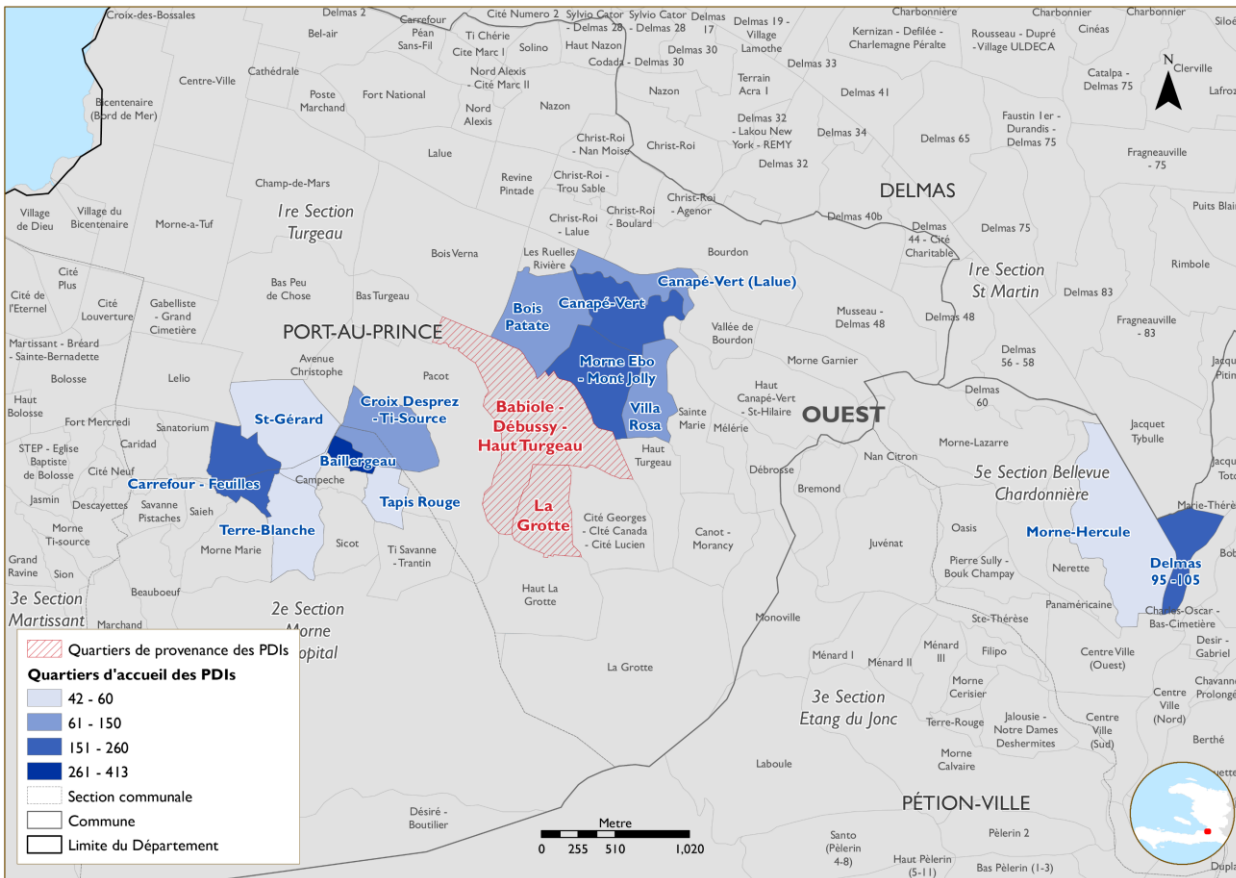
 **465 Ménages déplacés**
1 871 Individus déplacés

Lieux d'accueil des personnes déplacées

(Voir la page 2 pour plus de détails sur les lieux d'accueil)



Provenances et lieux d'accueil des personnes déplacées






Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Détails sur les lieux d'accueil des populations déplacées

Type de lieu d'accueil	Commune	Section communale	Quartier	Ménages déplacés	Individus déplacés
Communauté Hôte	Port-au-Prince	2e Section Morne l'Hopital	Baillergeau	90	413
Communauté Hôte	Port-au-Prince	1re Section Turgeau	Carrefour feuille	54	259
Communauté Hôte	Port-au-Prince	1re Section Turgeau	Canapé-Vert	53	194
Communauté Hôte	Petion-ville	5e Section Bellevue Chardonniere	Delmas 95 -105	37	185
Communauté Hôte	Port-au-Prince	1re Section Turgeau	Morne Ebo - Mont Jolly	67	180
Communauté Hôte	Port-au-Prince	1re Section Turgeau	Canapé Vert-Lalue	36	147
Communauté Hôte	Port-au-Prince	1re Section Turgeau	Villa Rosa	42	122
Communauté Hôte	Port-au-Prince	1re Section Turgeau	Croix Desprez - Ti-Source	20	96
Communauté Hôte	Port-au-Prince	1re Section Turgeau	Bois Patate	23	83
Communauté Hôte	Petion-ville	5e Section Bellevue Chardonniere	Morne Hercule	13	57
Communauté Hôte	Port-au-Prince	2e Section Morne l'Hopital	Tapis Rouge	9	47
Communauté Hôte	Port-au-Prince	2e Section Morne l'Hopital	Terre-Blanche	10	46
Communauté Hôte	Port-au-Prince	1re Section Turgeau	St-Gerard	11	42
				465	1 871

Méthodologie

	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

Limites

Les informations présentées dans ce tableau de bord peuvent ne pas représenter tous les déplacements causés par l'incident. En effet, il est possible qu'il y ait des déplacements causés par cet incident mais qui n'ont pas été détectés par les informateurs clés. En cas de remontée de nouvelles informations sur d'autres déplacements importants liés à cet incident, des mises à jour peuvent être effectuées.

Par ailleurs, il est important de considérer que les chiffres sont des estimations et non pas de données issues d'un comptage ou enregistrement des ménages déplacés.